

[Portrait Le vivre ensemble & le droit]

LE VIVRE ENSEMBLE

SAISI PAR LE DROIT



L'ouvrage *Le vivre ensemble saisi par le droit* (Pédone 2021), est disponible depuis avril 2021 dans de nombreuses librairies. N'hésitez pas à venir le consulter en salle de documentation IRENEE ou à l'emprunter via le drive "documentation et impression IRENEE" en envoyant votre demande à : irenee-contact@univ-lorraine.fr

À l'occasion de la journée internationale du vivre ensemble, le 16 mai, l'IRENEE met à l'honneur l'ouvrage collectif coordonné par nos chercheurs : *Le vivre ensemble saisi par le droit*, sous la direction de **Christophe BOURIAU, André MOINE et Marie ROTA (Pédone 2021)**.

Le mot des auteurs :

« Le "vivre ensemble" est une notion invoquée en droit depuis quelques années, ce qui pu donner naissance à plusieurs critiques. Pour questionner la pertinence et le bien fondé de son utilisation dans le champ juridique, une démarche interdisciplinaire a été adoptée. L'idée du vivre ensemble et sa conceptualisation ont ainsi pu être interrogés, tant d'un point de vue philosophique qu'au regard des données sociales et économiques contemporaines, telles le communautarisme, l'immigration, le néo libéralisme ou le féminisme, qui renouvèlent ce défi du bien vivre ensemble et dont les juges sont finalement les arbitres.

La principale originalité de l'ouvrage – au delà de sa grande actualité – est ce regard croisé de disciplines différentes (philosophie, littérature, sociologie, politique et droit) en vue de cerner les contours et les enjeux du « vivre ensemble » saisi par le droit ». **Christophe BOURIAU, André MOINE et Marie ROTA**

Résumé de l'ouvrage :

Le concept du « vivre ensemble » émaille aujourd'hui les discours politiques, les débats médiatisés et continue d'intéresser les philosophes, les économistes, les sociologues, les politistes et aussi les juristes. Le législateur français s'en est directement saisi et la France l'a invoqué pour justifier l'interdiction du port du voile intégral dans l'espace public devant la Cour européenne des droits de l'homme et le Comité des droits de l'homme des Nations Unies. La flexibilité ou l'abstraction de la notion ont cependant été en ces espèces soulignées. L'analyse interdisciplinaire entreprise lors de ce colloque tente alors de saisir les contours de ce « vivre ensemble ».

Sa portée potentielle dans le champ du droit sera aussi étudiée au travers de son institutionnalisation et de sa confrontation avec certains défis sociaux contemporains. L'examen du recours éventuel des juges au concept constituera le dernier test de sa validation dans le champ juridique.